



## Compte-rendu du Comité de Pilotage Natura 2000 « Causse du Larzac » 11 janvier 2024 – mairie de Sorbs

**Personnes excusées :** Didier Ravaille (Référént APN, CCLL), Elise Buchet (CRPF), Alexis Jean (CD34, Forestiers sapeurs), Daniel Valette (Maire de Soumont), Pascal Arnaud (SD34, OFB), Florence Quinonero (Maire de St Saturnin de Lucian), Association Parc-Parlà (Représentant comité départemental d'escalade 34), Jean-Luc Requi (Maire de St Etienne de Gourgas, Président CCLL), Marie-Françoise Nachez (Maire d'Arboras), Marie-Eve Barbary (ONF, FD Parlatges), Bernard Jahnich (Mairie de St Jean de la Blaquière), Jean-Christophe Petit (Resp. Territoire – élevage, Chambre d'Agriculture 34), Sophie Pradel (Mairie de St Michel d'Alajou), Laurent Pons (Mairie de Vissec), Marc Weller (élu CPIE-CM), Laure Sirvent (CBN med).

**Personnes présentes :** Mylène Lenzi (Chargée de communication, CPIE-CM), Maud De Falvard (Directrice, CPIE-CM), Thibaut Rodriguez (Responsable territoire, CEN-Occ), Laure Jacob (Natura 2000, PNR Grands Causses), Fabien Robert (Réf. environnement, ONF), Tanguy Lebrun (Technicien, FDC34), Manon Bourg (Directrice, SMGS Navacelles), Francis Normand (1<sup>er</sup> adjoint, Poujols), Alain Viala (Maire, Le Cros), Fabrice Grillon-Gaborit (Vice-président, CPIE-CM), Alain Ravayrol (Chargé de mission ornithologie, La Salsepareille), Nathalie Lamande (Resp. Service Natura 2000, Région Occitanie), Mathieu Peretti (Chargé de Projet N2000, Région Occitanie).

Les diaporamas de toutes les présentations sont téléchargeables en ligne : <https://causses-meridionaux.n2000.fr/decouvrir-natura2000/le-reseau-francais/le-comite-de-pilotage> (onglet « Les outils », rubrique « le comité de pilotage »)

### Ordre du jour

1. Présentation Région Occitanie  
Transfert de compétences et organisation des service Natura 2000 de la Région Occitanie
2. Désignation de la structure porteuse du site et du président de Copil
3. Présentation succincte des sites, bilan de l'animation 2023 et proposition des actions à venir 2024

Mots de bienvenue d'Éric Ollier, maire de SORBS. Il exprime les meilleurs vœux pour le développement de nos territoires dans l'harmonie entre patrimoine naturel, habitants et les économies locales.

### 1. Transfert de compétences de la politique Natura 2000 vers les Régions

Après un tour de table des présents, **la parole est à Nathalie Lamande, Région Occitanie pour la présentation du contexte administratif nouveau**, suite au transfert de compétences de la politique Natura 2000 (loi 3DS).

Il est rappelé que le COPIL Natura 2000 du site Causse du Larzac est présidé par la Région Occitanie en l'absence de structure porteuse de l'animation.

Il est également rappelé que le portage doit passer à compter de 2024 à un EPCI local, compétent pour les sites.

- La Région demande à ce que le portage et l'animation soient assurés par des EPCI,
- L'EPCI pressenti pour le portage est le PNR Grands Causses ,
- Le travail de partenariat s'est structuré depuis décembre 2022 et courant de l'année 2023 et devra être validé par les membres du Copil.

**Mathieu Peretti (Région Occitanie)** poursuit en détaillant la politique Natura 2000. Le dispositif est basé sur deux directives européennes (Directive Oiseaux et Directive habitats, faune, flore). C'est une politique de protection des habitats et espèces depuis 40 ans qui s'inscrit dans la durée avec des fonds financiers attribués depuis plusieurs dizaines d'années. Il s'agit donc d'un soutien non négligeable au territoire pour l'environnement et la biodiversité. En Occitanie existent 250 sites qui occupent 18 % du territoire.

Les comités de pilotage des sites (Copil) sont composés d'élus, socio-professionnels (agri, forêt, activités, chasse...) et services des institutions (Région, Etat).

La logique de Natura 2000 est d'associer tous les acteurs pour répondre aux objectifs du Docob (préservation de la biodiversité désignée pour chaque site). Ce plan d'actions est mis en œuvre par la structure porteuse de l'animation (ou « animateur ») qui reçoit un financement pour cela par attribution de subvention. Le principe qui guide l'animation des sites est l'incitation par des outils contractuels (contrats Natura 2000, dont les mesures agro-environnementales). Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire ou de gestion par maîtrise foncière.

L'Etat français a une responsabilité face à l'Europe par l'arrêté de désignation. On doit maintenir l'état de conservation des habitats et des populations des espèces. On ne peut pas diminuer le périmètre d'un site. Les documents d'objectifs sont des plans d'action d'une durée 6 ans. Après 6 années révolus environ on fait un bilan de la mise en œuvre. La politique Natura 2000 incite à un portage au plus près du territoire, donc porté par les collectivités locales.

Jusqu'en 2022, la politique Natura 2000 a été pilotée par l'Etat. Depuis début 2023, elle est pilotée par les Régions (Région Occitanie au pilotage pour les sites concernés). L'état a compensé le transfert de compétences par un transfert de crédit.

A noter que l'Etat reste compétent sur les évaluations d'incidences (régime obligatoire pour notamment les organisateurs de manifestations sportives d'une jauge supérieure à 100 personnes) et la désignation des sites ou l'extension des sites.

Au sein du nouveau service Natura 2000 ont été créés un pôle administratif et un pôle technique avec pour ce dernier une délocalisation des agents référents au plus près des territoires. Le référent pour les sites Causse et Contreforts du Larzac est Mathieu Peretti, basé à Millau.

## 2. Désignation de la structure porteuse de l'animation et des présidents de Copil

**Hanna Muller contextualise la situation administrative des sites Natura 2000 Causse du Larzac et Contreforts du Larzac.**

Ces sites sont des sites dits « orphelins », c'est-à-dire non portés par un EPCI local. L'animation a été portée historiquement, depuis le début des animations de Docob (début des années 2000), par l'Etat français avec une présidence de Copil par le sous-préfet. Le CPIE des Causse méridionaux intervenait, sur réponse à un marché public annuel, pour la mise en œuvre de l'animation de sites. Ce fonctionnement par marché public annuels fragilise les sites.

Nathalie Lamande ajoute que le portage par une collectivité permet une convention de collaboration avec le CPIE-CM et donc plus de visibilité d'actions. Ce portage de l'animation par le PNR va éviter que la Région fasse un appel d'offre.

Mathieu Peretti poursuit en mentionnant que cette procédure sécurise le rôle du CPIE. On évite ainsi les marchés publics et donc le risque d'avoir des bureaux d'études qui candidatent par exemple à l'animation. Par ailleurs, ça donne de la visibilité au CPIE car le conforte dans son rôle d'animateur.

Nathalie Lamande explique que les élus membres du COPIL (collège votant du Copil) ont à se prononcer sur la candidature de la collectivité et élire la présidence du COPIL. Aujourd'hui le PNR des Grands Causses, en perspective de l'extension de sa charte sur le territoire du Lodévois et Larzac, se propose au portage afin de donner une assise juridique et pour éviter une discontinuité d'actions.

On attend l'arrêté d'extension du périmètre du PNR par le 1er ministre.

Laure Jacob du PNR-GC ajoute que la signature de la charte d'extension a pris du retard administratif.

Dès que le décret est signé, le premier comité syndical du PNR -GC, composé de 140 membres, pourra se tenir. Chaque commune y a ses représentants. L'objet de ce premier comité sera notamment de délibérer le portage d'animation de nos sites Natura 2000. Le PNR-GC est déjà impliqué sur 17 sites Natura 2000 aveyronnais.

Nathalie Lamande remarque que sur le courrier d'invitation de ce Copil annonce bien l'élection de la structure porteuse ainsi que du président du copil. La présidence de chacun des deux comités de pilotage pourra être prise par n'importe quel(le) élu.e légitime sur le territoire (communes et collectivités). On devra attendre l'élection du nouveau président du PNR-GC.

Laure Jacob explique le fonctionnement du PNR-GC, disant que le président du PNR est président de leurs 17 comités de pilotage en animation pour simplifier.

**Nathalie Lamande ouvre le point de validation de la structure porteuse de l'animation.**

Elle demande si les élus sont d'accords avec le portage par le PNR.

Les maires de communes présentes et concernées par le site Causse du Larzac y sont favorables. Une abstention est notée pour la commune du Cros.

**Suite aux échanges, le PNR des Grands Causses est désigné structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 Causse du Larzac.**

### **3. Présentation des sites, bilan de l'animation 2022 et proposition d'actions à venir pour l'animation 2023**

**Hanna MULLER, chargée de projets agri-environnement et animatrice Natura 2000 au CPIE-CM, anime ce COPIL.**

Après une présentation succincte des sites et des enjeux du DOCOB, elle fait état des actions passées et à venir dans le site Natura 2000 Contreforts du Larzac.

Les points donnant lieu à des échanges sont détaillés dans ce compte-rendu.

**Un point d'étape sur la contractualisation MAEC (contrats agricoles)** et la genèse du PAEC est présenté. 18 contrats ont été conclus avec des éleveurs en 2023 sur le territoire du Projet Agro-Environnemental et Climatique. Conditionné par les enjeux biodiversité des sites Natura 2000, le périmètre du PAEC englobe l'emprise des sites Causse et Contreforts du Larzac ». Les partenaires de l'équipe-projet sont, avec l'opérateur CPIE-CM, le CEN Occitanie et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. Le projet part dans ses deux dernières tranches de contractualisation en 2024 et 2025 avec une prévision de 18 contrats supplémentaires (deux tranches de 10 et 8 contrats en deux ans).

Les mesures concernent :

- L'ouverture ou le maintien ouvert des milieux, notamment par le pâturage
- La diversité et richesse floristique des prairies
- Mares en tant qu'infrastructures agroécologiques (entretien des points d'eau)
- Création de couverts d'intérêts faunistiques et floristiques
- DFCI (entretien mécanique des parcours)

La nouveauté pour cette période de programmation de MAEC 2023-27 est que les bénéficiaires doivent passer par une formation collective organisé par les opérateurs (1 journée dans les deux premières années de l'engagement). En 2024 aura lieu la première session de formation pour les bénéficiaires des tranches 2023 et 2024.

Fabrice Grillon-Gaborit demande à quel pas de temps se rattache le budget de 1,3 millions. Hanna Muller répond qu'il s'agit de la somme demandée au bénéfice des agriculteurs sur les 5 ans de contrats. La demande initiale lors de la candidature a été honorée à hauteur de 70 %. Il s'agit de la meilleure note possible atteinte en Occitanie pour ce dépôt de projet 2023-2027.

Mathieu Peretti explique qu'il s'agit d'une baisse régionale des crédits. Sur d'autres territoires nous sommes parfois à 50 %, voire 30 % de la demande initiale.

Thibaut Rodriguez ajoute qu'il s'agit d'un travail de qualité par l'opérateur (CPIE-CM) et l'équipe PAEC (Chambre d'agriculture 34 et CEN Occitanie). Le CPIE-CM en tant qu'opérateur est positionné par ailleurs sur des actions de sensibilisation et d'accompagnement, ce qui est très complémentaire et enrichissant pour l'animation PAEC.

Hanna Muller remarque que la mesure de gestion pastorale est la plus importante en termes de surfaces et de montant d'engagement.

Elle ajoute qu'en 2023, une alternante au CPIE-CM, avait travaillé sur un bilan quantitatif et cartographique de la contractualisation 2023. Ce travail est résumé dans le diaporama de ce Copil.

On remarquera qu'il s'agit d'une baisse des surfaces engagées par rapport à 2015.

Nathalie Lamande commente en disant qu'il est difficile de travailler sur l'évaluation des mesures agro-environnementales car il faudrait comparer avec des secteurs témoins, similaires et non engagés. Il est compliqué de trouver des indicateurs d'évaluation.

Alain Ravayrol ajoute qu'il y a souvent des biais donc c'est très dur de mesure l'impact d'une mesure sur un habitat ou une espèce donnée. Mais ce travail permet en revanche des temps d'échanges entre agriculteurs et

naturalistes/pastoralistes qui est très positif.

Thibault Rodriguez poursuit qu'il est important d'être très présents auprès des éleveurs mais il n'y a pas assez de moyens pour animer des temps supplémentaires. On voit pourtant bien l'impact positif du travail renforcé en 2023 car l'équipe PAEC a choisi de produire des fiches explicatives pour certains types de mesures en plus des documents de contrat. C'est des aide-mémoires pédagogiques qui complètent bien les plans de gestion.

Mathieu Peretti ajoute qu'en terme de financement de l'animation, on a en effet, très peu de marge car les diagnostics ne sont financés seulement à hauteur d'1,5 jour environ par agriculteur, incluant le terrain et la rédaction des pièces. Il souligne la dotation pour le PAEC Causse et Contreforts du Larzac qui est exceptionnelle, comparée à d'autres territoires et permettra tout de même une contractualisation satisfaisante sur le territoire.

Hanna Muller informe qu'un observatoire des habitats agro-pastoraux en Massif Central est en phase de montage (fonds FEDER) par les CBN. Il sera entre autres, question d'évaluer l'état des habitats agro-pastoraux en lien avec les rapportages de la directive habitats et d'accompagner les éleveurs et gestionnaires d'habitats agropastoraux dans leurs pratiques de gestion. Ce projet, indépendant de Natura 2000, sera suivi par les animateurs des sites : Le CPIE-CM est en lien avec l'équipe de pilotage au CBN méditerranée. La Chambre d'agriculture s'impliquera également dans ce projet.

Hanna Muller poursuit la **présentation par les contrats non agricoles**.

Le contrat forestier en projet depuis 2022 est en bonne voie d'aboutir. Il s'agit d'un **contrat de développement de bois sénescents** (mesure inscrite au DOCOB) sur la forêt domaniale de l'Escandorgue. Le bénéficiaire du contrat est l'ONF. Il s'agit d'indemniser le porteur de projet pour maintenir pendant 30 ans sur pied des tiges de hêtres en forêt domaniale sur une parcelle en production forestière.

Il s'agit d'un projet de contrat déjà déposé une première fois aux services instructeur (2022, DDTM 34) mais non instruit à l'époque. Nathalie Lamande explique qu'il y a aujourd'hui des nouveaux barèmes retravaillés avec la Région Occitanie. Il s'agissait d'homogénéiser les modes de calcul d'indemnisation des essences entre ex-L-R et ex-Midi-Pyrénées. Les contrats seront retravaillés avec les nouveaux barèmes et avec une graduation selon les « GRECO » (grandes régions écologiques). Les appels à projets sortiront mi-mars 2024. Le contrat a été provisionné par dépôt d'une fiche contrat fin décembre 2023.

Un **contrat de restauration d'une lavogne** (dites des « Templiers ») au Caylar a été mené dans sa phase travaux, mi-novembre 2023.

Le contrat a été motivé par la défaillance de l'étanchéité des bords de la lavogne et des données d'observation locales au regard des espèces faune (amphibiens, oiseaux) du site Natura 2000. La lavogne se trouve par ailleurs dans un réseau de points d'eau d'intérêt du Larzac méridional pour les amphibiens et à l'interface avec le réseau de mares aveyronnais sous gestion par le PNR des Grands Causses.

Une vidange et un désempoisonnement ont été effectués au départ ainsi qu'une suppression de la végétation ligneuse bien incrustée dans le dallage. Les travaux comportaient ensuite un apport d'argile sur les zones déposées avec pose de géotextile, redallage et rejointage à l'argile.

Les travaux ont été conduits par l'entreprise GECO - Ingénierie pour le compte de la municipalité du Caylar (maîtrise d'ouvrage). La commune s'engage pour cinq ans d'entretien en l'état de la lavogne et respect du cahier des charges du contrat. La lavogne s'est depuis les travaux rempli naturellement par l'eau de pluie. Un suivi du bon état de la lavogne aura lieu en début d'année 2024 par l'entreprise.

Un article était paru dans la Midi Libre suite aux travaux. Un projet de panneau pour lutter contre le lâcher de poissons rouges et sensibiliser de manière générale sur l'écologie des mares et lavognes sera mis en œuvre en 2024. La commune se porte également volontaire de procéder sur fonds propres au désempoisonnement d'une autre lavogne sur le foncier communal.

Les **animations et actions d'information et de communication** sont présentées.

Dans le cadre des **animations pour le grand public**, le CPIE-CM a été présent pour sensibiliser aux enjeux Natura 2000 en forêt, notamment insectes saproxyliques et arbres sénescents, lors de la Journée Internationale des Forêts (organisée le 19 mars 2023 par l'ONF en forêt domaniale de l'Escandorgue). Une centaine de personnes ont été touchées sur le stand.

Une animation tout public sur les mares et points d'eau du plateau du Larzac a été proposée en partenariat avec l'association Kermit à Sorbs le 4 juin 2023, avec quatorze participants.

Une animation sur les vautours avec la LPO et relâcher de vautour fauve à la Baume Auriol a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2023 suivi d'échanges avec le public (47 personnes).

Un **ciné-débat autour du film « Rasco et Nous » a été organisé au Caylar** en co-organisation avec la DDTM 34 et l'Institut d'élevage (IDELE) le 23 mars afin de sensibiliser aux enjeux de cohabitation avec les chiens de protection des troupeaux et les usages de l'espace naturel. Cet événement a attiré 120 personnes dont une majorité d'agriculteurs ainsi que des habitants du territoire et au-delà.

Fabrice Grillon souligne le fait qu'il n'y a eu un public très varié en dehors de la présence de nombreux éleveurs. Il ajoute que ces films permettent d'avoir un débat et échange apaisé sur cette thématique sensible.

L'envie du bureau du CPIE-CM, est de mettre en place une projection par an de ce type. Il y a eu d'ailleurs la projection d'un film intitulé « L'Heure des Loups » (réalisation Marc Khane) en 2023, également au Caylar, organisé par une initiative locale. La vive participation a permis d'échanger sur le vécu des éleveurs et habitants liés à la présence de loups.

Il serait, selon M. Grillon-Gaborit, bien de mettre en place une formation pour les professionnels du tourisme afin de porter un message sur le comportement à adopter en milieu rurale (pratiquants d'activités plein air). Mathieu Peretti répond, que ce n'est pas le cœur de métier Natura 2000 mais c'est un sujet de territoire. Si le CPIE-CM souhaite animer ces projets, l'argent de la dotation est un moyen idéal de financement.

Alain Viala ajoute qu'il y a besoin de travailler sur les questions de respect de la propriété privée. Les promeneurs doivent être sensibilisés à la non pénétration de l'espace privé. Cela éviterait beaucoup d'accidents dus à la rencontre avec ces chiens de protection.

Hanna Muller réagit en ajoutant que le Plan National d'Actions Loup (validé en début d'année 2024) comporte un volet sur la reconnaissance juridique du statut de détenteur de chien de protection de troupeaux afin de faciliter leur reconnaissance en cas de contentieux.

Éric Ollier remarque qu'il faudrait faire mieux connaître le métier d'éleveur dans les établissements scolaires afin de palier au clivage avec la réalité dans le milieu rural.

**Une journée de sensibilisation sur la préservation des mares et lavognes a été coorganisée en partenariat avec le CEN Occitanie**, le 23 novembre à Saint Maurice-Navacelles, pour sensibiliser les élus, propriétaires, habitants à l'écologie et l'entretien des mares et lavognes. Une quarantaine de personnes a été présente. Une partie théorique de sensibilisation en salle a été complétée par une visite de deux mares du village présentation des enjeux de présence d'espèces végétales ou animales exotiques envahissantes dont l'une ayant déjà bénéficié d'un chantier d'enlèvement de poissons rouges.

Il s'agit d'une articulation de la mission Natura 2000 avec un projet piloté par le CEN Occitanie portant sur la restauration d'un réseau de mares du Larzac méridional (financement Agence de l'eau).

Issue d'une stratégie de restauration des mares en site Natura 2000 Causse du Larzac en 2022, avec inventaires, caractérisation et priorisation écologique, le projet est entré dans la phase de travaux en été 2023 (désempoisonnement d'une mare sur foncier départemental à St Maurice-Navacelles et mises en défend de mares). Suivront d'autres chantiers (réouvertures de mares enforestées, création de mares...) Une exposition photo avec livret pédagogique verra le jour en 2024 également, en collaboration avec le CPIE-CM.

**Des outils de communication sont ensuite présentés.** Une lettre d'information numérique Natura 2000 est envoyée une fois par an, reçue par mail à la totalité des membres du Copil et abonnés de la lettre numérique générale du CPIE-CM.

Le site web du CPIE est en cours de refonte : participation en cours à la création de la rubrique biodiversité et Natura 2000 en lien avec le site web spécifique N2000 sur les Causses méridionaux.

Par ailleurs, les sites Natura 2000 sont dotés de leur propre site web qui est actualisé et permet notamment le partage de documents avec les membres du Copil et partenaires : <https://causses-meridionaux.n2000.fr>

La réunion se poursuit avec un point sur **les suivis naturalistes** de l'année 2023. Une seconde fois consécutive, l'animatrice a participé au suivi de **nidification d'un couple de busards cendrés sur la commune des Plans**. Cette participation à hauteur de quatre sessions d'observation a été faite dans le cadre d'un projet de suivi bénévoles de sites de nidification coordonnée par la LPO Occitanie. Espèce, nicheuse au sol (localement dans des landes à prunellier) est fortement en déclin sur le site mais nous notons un succès reproducteur de 4 jeunes à l'envol en août 2023. L'espèce, de l'annexe I de la Directive oiseaux est également suivie par l'association la Salsepareille dans le cadre de la mise à jour de la cartographie avifaune du DOCOB du site Causse du Larzac. L'association a mené par ailleurs en 2021 une étude de prospections de busards cendrés nicheurs dans les milieux naturels (dont le territoire sud Larzac) en région Occitanie (soutenue par la DREAL Occitanie) par observation de comportements de cantonnement sur la base d'un échantillonnage aléatoire.

Un **protocole de prospection du chat forestier** a été mis en place en hiver 2023 (renouvellement du projet de 2022). Projet piloté par l'OFB, des pièges à poils (brosses) et pièges-photos ont été mis à disposition de l'animatrice pour permettre une veille sur l'éventuelle présence de spécimens de chats forestiers ou individus croisés avec le chat domestique. L'espèce suit un front de colonisation depuis le Haut Languedoc depuis quelques années. Le piège a été installée sur un terrain privé sur la commune de St. Maurice-Navacelles. La saison d'observation n'est pas terminée à ce jour mais aucune donnée locale a confirmé la présence de l'espèce sur le Larzac méridional. Une analyse de crottes provenant d'un individu pouvant correspondre sur analyse morphologique est actuellement en cours.

**Au vu du faible nombre de participants du aux intempéries la suite de la séance est reportée.**

**Il est rappelé qu'un Copil complémentaire sera organisé courant du premier semestre 2024. A l'ordre du jour seront notamment un d'avancement sur la révision du Docob du site Causse du Larzac et la désignation des président(e)s de Copil. Date et heure à définir.**

**En l'absence de remarques supplémentaires, la Région Occitanie lève la séance à 12h30 en remerciant les membres et invités de leur présence et participation.**